

XVI - Remarques sur les limites administratives de l'Étoile de Veynes

La ligne Marseille - Gap - Briançon traverse 3 départements :

- les Bouches-du-Rhône (13),
- les Alpes-de-Haute-Provence (04)
- les Hautes-Alpes (05).

Elle appartient entièrement à la région PACA (Provence-Alpes-Côte-d'Azur).

Du point de vue SNCF, elle appartient à la région de Marseille.

La branche Ouest de l'Étoile de Veynes, de Livron à Aspres (Veynes), traverse 2 départements :

- la Drôme (26), appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA),
- les Hautes-Alpes (05) appartenant à la région PACA.

La limite administrative entre les 2 départements - qui est également la limite entre les 2 régions - se situe à la ligne de crête de partage des eaux entre la Drôme et la Durance qui domine le tunnel du Col de Cabre.

Du point de vue SNCF, la limite entre la région de Lyon (AuRA) et la région de Marseille (PACA) se situe au PK 93,000 (depuis Livron) entre le tunnel de Baritel et le tunnel du Col de Cabre.

La branche Nord de l'Étoile de Veynes, de Grenoble à Aspres (Veynes), traverse 3 départements :

- l'Isère (38), appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA),
- la Drôme (26), appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA),
- les Hautes-Alpes (05) appartenant à la région PACA.

Les limites administratives entre les 3 départements se situent :

- entre l'Isère (38) et la Drôme (26), au col de la Croix-Haute,
- entre la Drôme (26) et les Hautes-Alpes (05), entre Lus-la-Croix-Haute et St-Julien-en-Beauchêne, également limite entre les régions AuRA et PACA

Du point de vue SNCF, on trouve au PK 215 (depuis Lyon-Perrache), soit légèrement à l'intérieur de la région PACA au sud de Lus, la limite entre les régions de Chambéry (au nord) et Marseille (au sud).

Ces précisions sont importantes car elles délimitent bien les différentes sources de financements.

